

# Namur au futur : Créer du lien. Créer demain.

UNE PROVINCE AUX MISSIONS RESSERRÉES MAIS  
IMPACTANTES POUR LE QUOTIDIEN DE CHAQUE NAMUROIS.



AXES PROGRAMMATIQUES DES ENGAGÉS POUR  
LE SCRUTIN PROVINCIAL DU 13 OCTOBRE 2024

  
**Les  
Engagés**



## PROVINCE DE NAMUR

<b>Préambule</b> .....	7
<b>Mesures transversales</b> .....	10
<b>Politiques sectorielles</b> .....	14
Enseignement, formation, orientation et métiers.....	14
Santé et action sociale .....	16
Culture, tourisme, commerce et économie.....	18
Agriculture.....	20
Travaux publics, services techniques et infrastructures sportives et culturelles.....	22
Environnement – Energie – Mobilité.....	24



# Province de Namur





# Préambule

Les provinces existent depuis la genèse de la Belgique et incarnent l'échelon institutionnel intermédiaire, entre d'une part l'État belge, et d'autre part de petites communes.

Avec le temps, de nouveaux niveaux de pouvoir sont apparus, d'autres ont évolué. Les provinces cohabitent désormais avec l'Union européenne, l'État fédéral, des Régions et communautés qui se sont vues confier un nombre croissant de compétences, mais aussi des communes plus grandes depuis la fusion des communes et qui se sont elles-mêmes organisées pour gérer certaines missions ensemble, dans le cadre d'intercommunales.

Cette architecture complexe n'est pas sans conséquences pour une majorité de citoyens qui n'y comprennent plus rien et à s'interroger sur la raison d'être de tel niveau de pouvoir ou de tel organisme public.

Certaines provinces n'y font pas exception.

Les provinces ont des domaines d'activités très différents qui dépendent des réalités locales.

Le Brabant wallon est confronté à des enjeux liés à l'accès au logement ou



la mobilité (forte motorisation des ménages ; saturation du réseau routier...). Le tourisme, la santé et l'agriculture sont deux domaines stratégiques dans le Luxembourg. A Namur, la province accorde une attention particulière à l'enseignement, à la santé et à la culture.

Dans la province de Namur, les administrations provinciales démontrent également leur utilité et leur pertinence dans notre paysage institutionnel. La Province y joue un rôle crucial en agissant en complément des autres niveaux de pouvoir, qu'il s'agisse du niveau régional, communautaire ou communal, par exemple dans les domaines de l'enseignement qualifiant, de la santé ou de la culture. De plus, elle a la capacité de répondre aux besoins spécifiques non couverts par ces autres institutions, tout en se positionnant en tant qu'acteur agissant de manière transversale.

Les réalités dans les provinces du Hainaut et celle de Liège sont plus difficiles, là où plusieurs bassins de vie existent, là où les intercommunales et d'autres structures ont pris en charge une série d'enjeux supracommunaux. Les communes y sont nombreuses et très hétérogènes, tant dans leur taille que dans leur sociologie. La province y est davantage perçue comme une strate supplémentaire, éloignée des préoccupations citoyennes.

Supprimer d'un coup de crayon les provinces peut paraître tentant si on en croit certains slogans. Mais c'est oublier que cela nécessiterait d'une part, une réforme de la Constitution (et les Flamands ne sont pas à ce jour demandeurs de la disparition pure et dure de cet échelon, ni tous les Francophones du reste), et cela engendrerait inévitablement, dans les zones rurales, la création dans la foulée d'une série de nouvelles intercommunales (communautés de communes comme on dit en France) afin de pouvoir procurer à leur population respective un niveau de service que, seules, ces petites communes ne peuvent guère assumer. Multiplier les organes de gestion de toutes ces intercommunales n'engendrerait ni davantage de transparence, ni réduction des coûts publics, ni réduction du nombre de mandats.

Si l'échelon provincial peut faire sens pour les petites communes, il n'en demeure pas moins qu'il doit être profondément relifté afin d'être davantage orienté efficacité et pertinence. Leurs missions et leur taille doivent aussi mieux s'ajuster aux réalités locales de manière à mieux répondre aux besoins des communes et des citoyens.

Enfin, de manière à réduire la volure du nombre conséquents de mandataires publics en Wallonie, les Engagés, à l'instar de ce qui est prévu dans l'accord de gouvernement wallon de la majorité que nous y formons avec le MR, préconisent que les gestionnaires futurs de la province et des missions qu'elle conserverait, ne soient plus des élus par district mais un collège des

bourgmestres ou élus locaux. Et cela à partir de 2030, au vu des étapes législatives à devoir réaliser d'ici là.

**La législature 2024-2030 qui s'ouvre sera donc cruciale pour que les élus que vous choisirez puissent préparer au mieux le visage de la future province de Namur et sa mue.**

# Mesures transversales

En fonction des enjeux et des compétences, la supracommunalité pourra s'organiser soit à l'échelon du territoire provincial, soit autour de différents bassins de vie et devra tenir compte des besoins et spécificités.

## Nous proposons de :

- identifier les missions qui doivent être directement gérées à l'échelon de la province de Namur et celles qui pourraient être gérées à un niveau supracommunal différent et initier des projets-pilotes financés par la province mais coordonnés dans les faits par une conférence d'élus locaux;
- soutenir les communes par la poursuite du financement de projets supracommunaux (Fonds d'impulsion communal – FIC) créant des économies d'échelle et favorisant l'émergence de projets dépassant les frontières communales;
- mettre à disposition des communes un pool de compétences techniques spécifiques pour générer des économies d'échelle entre communes;
- créer des synergies en matière de formation en collaboration avec d'autres partenaires et au service de ceux-ci (feu, aide médicale urgente, police);
- établir un suivi des zones blanches en matière de réseau de

communication et coordonner les actions avec les opérateurs de télécommunication;

- poursuivre et élargir le champ des centrales de marchés proposées aux communes;
- veiller à diminuer de manière conséquente les parts communales dans le financement des zones de secours, au-delà de l'effort actuel consenti depuis 2019;
- améliorer la collaboration entre la province et le niveau communal et supracommunal et confier aux services provinciaux une fonction de support et d'appui des zones de secours, voire la reprise intégrale de la gestion des zones de secours;
- réduire la fiscalité provinciale et plus particulièrement les additionnels provinciaux sur le précompte immobilier et rechercher l'équilibre budgétaire en réduisant les dépenses. Certaines provinces comme le Luxembourg ont réussi à diminuer leur fiscalité durant cette législature écoulée;
- demander au Fédéral de mettre en œuvre une solution pérenne à la problématique du financement des pensions des agents de la fonction publique locale et provinciale;
- demander à la Région de poursuivre la réforme de la fonction publique locale pour y apporter davantage de souplesse et d'attractivité;
- privilégier le recrutement de contractuels aux statutaires dans la fonction publique provinciale;
- mener un audit sur les dépenses relatives au fonctionnement de l'institution provinciale (conseil et collège) et des organes de gestion des structures satellites;
- renforcer la transparence dans les frais des députés provinciaux pris en charge par la province (par exemple via la publication d'un rapport annuel faisant état des dépenses correspondantes) et limiter les avantages en nature accordés aux députés provinciaux au strict nécessaire pour mener leur travail;
- développer un plan stratégique transversal pour la province qui soit le plus sélectif possible, en priorisant les actions sur base du principe de subsidiarité, de manière à éviter le saupoudrage



des moyens et à rechercher la plus grande valeur ajoutée des politiques provinciales;

- évaluer systématiquement toutes les politiques publiques menées par la province et promouvoir au sein de l'administration une culture de l'évaluation;
- poursuivre la digitalisation des services provinciaux;
- inscrire la province dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale (ISO27.000).



# Politiques sectorielles

En fonction des compétences de chaque province, Les Engagés avancent une série de propositions. Plus particulièrement pour la province de Namur, nous souhaitons les accents suivants.

## — ENSEIGNEMENT, FORMATION, ORIENTATION ET MÉTIERS

### Nous proposons de:

- mener des actions de sensibilisation des jeunes à la découverte des métiers et à leur orientation scolaire et/ou professionnelle au travers d'un salon, d'un escape game, d'un car métier, de collaborations écoles-entreprises;
- proposer des formations de qualité et innovantes, comme celles assurées au sein des Instituts provinciaux de formation, en collaboration avec d'autres partenaires et au service de ceux-ci (service incendie, aide médicale urgente, police...);

- développer des partenariats pour faciliter l'emploi transfrontalier (ex.: la création d'un Point d'information transfrontalier pour les travailleurs qui souhaitent partir travailler dans une région et/ou un pays voisin comme cela existe dans le cadre de l'eurégio Meuse-Rhin);
- faire de la province de Namur un pouvoir organisateur exemplaire pour ses établissements d'enseignement.





## — SANTÉ ET ACTION SOCIALE

### Nous proposons de:

- développer un programme de soutien aux initiatives (publiques, privées et associatives) de constitution de maisons de santé dans la ruralité;
- lutter contre la désertification médicale et les pénuries de médecins, dentistes, vétérinaires... par la poursuite et l'intensification de la mise en place d'éléments d'attractivité (primes, bourses, aides au logement);
- favoriser la pratique de groupe de la médecine et créer des maisons des assistants soutenues par plusieurs communes;
- soutenir le développement de technologies innovantes (télé-médecine, téléconsultation...);
- intensifier les actions de prévention et les actions en matière de santé mentale;
- mener des actions spécifiques en promotion, prévention, et suivi direct des bénéficiaires, notamment les personnes les plus vulnérables. Le bien-être du citoyen à chaque étape de la vie demeure une priorité. En province de Namur, elle se concrétise par exemple au travers d'activités telles que le Programme de Santé à l'École (PSE), le suivi psycho-médicosocial de chaque élève (PMS), les consultations généralistes ou spécifiques en santé mentale, le Service d'Aide Médicale Urgente (AMU) le Service d'analyses de milieu intérieur (SAMI), les initiatives en Santé Mentale, la lutte contre les violences intra-familiales, la promotion de l'égalité des chances, la lutte contre les assuétudes ou la prévention du VIH;
- l'espace violences intrafamiliales (VIF) créé à Namur grâce à un partenariat entre la ville et la province doit être décliné au sein

de chacun des arrondissements de la province pour la prise en charge des victimes;

- coordonner les programmes publics et associatifs de Housing First afin de réduire le sans-abrisme dans les villes et communes fortement touchées par le phénomène;
- créer un abri de nuit dans chacun des trois arrondissements de la province;
- concrétiser une aire d'accueil équipée pour les gens du voyage dans chacun des trois arrondissements de la province;
- développer une régie provinciale autonome immobilière pour faciliter l'accès à la propriété des jeunes et participer à la rénovation urbaine de certains quartiers;
- soutenir des structures et des projets qui favorisent l'inclusion sociale et améliorent la qualité de vie de toutes et tous, en particulier des personnes fragiles, vulnérables ou dépendantes et qui suscitent la cohésion sociale à chaque étape de la vie (IMAJE, SPAF, plateforme ATL, CCCA et autres organismes de l'aide à domicile).



## — CULTURE, TOURISME, COMMERCE ET ÉCONOMIE

### Nous proposons de :

- continuer et adapter la promotion de la lecture publique sur l'ensemble du territoire provincial à travers l'organisation d'événements en collaboration avec les acteurs culturels locaux ;
- confier à la province le rôle d'observatoire du tourisme pour son territoire, en veillant à ce qu'elle participe de façon active aux travaux de l'observatoire wallon du tourisme du commissariat général (alimentation de la Région en données, mise en œuvre de projets partenariaux...);
- renforcer les actions de soutien à la professionnalisation du secteur ;
- organiser la mise en place d'une plateforme des centres culturels du territoire provincial et donner le rôle de coordinateur à la province (mutualiser des projets, programmations partagées avec la priorité de défendre l'accès à la culture pour tous);
- comme en Flandre, charger la province d'acheter des données numériques sur l'activité commerciale et les comportements des consommateurs générées par des sociétés spécialisées ou des opérateurs de télécommunication (big data) et de les traiter de manière à les rendre exploitables pour les communes mais aussi pour les commerçants ;
- adopter une approche plus partenariale pour piloter et animer les établissements et infrastructures touristiques appartenant à la province, par exemple en renforçant la place des communes et du secteur privé ou associatif dans la gestion ou dans l'animation du lieu ou du circuit ;
- soutenir financièrement et logistiquement des événements cultu-

rels en tout genre sur l'ensemble du territoire ;

- venir en appui des pouvoirs locaux qui souhaitent développer un circuit touristique qui traverse plusieurs communes (cofinancement, logistique, promotion...);
- se doter d'une maison du numérique. Organisme de référence, celle-ci sensibilisera et accompagnera toutes les communes à intégrer les nouveaux outils numériques ;
- associer davantage les associations de jeunesse à la vie culturelle locale et à l'organisation de certains événements de la Province ;
- concrétiser l'absorption de l'INASEP par le BEP afin d'en faire un département à part entière ;
- doter le BEP des moyens financiers utiles à son fonctionnement reconnu crucial, efficace et stratégique au bénéfice du territoire provincial et de ses communes.





## — AGRICULTURE

### Nous proposons de :

- Accompagner et conseiller à destination des agriculteurs et producteurs locaux (alimentation animale, ambiance et énergie des bâtiments d'élevage, accompagnement dans les projets de diversification);
- soutenir leur fonctionnement quotidien (comptabilité, gestion, aides à l'installation et à l'investissement, aides à l'innovation...);
- consolider le pôle de formation agricole de l'EPASC (école provinciale d'agronomie et de sciences) "Saint-Quentin" à Ciney;
- coordonner les initiatives de valorisation des circuits courts de commercialisation des produits issus de l'agriculture;
- promouvoir les produits locaux au travers de l'accompagnement des cantines de collectivités, ateliers et expositions qui proposent, aux familles et aux enfants, de découvrir l'élevage et l'agriculture familiale qui caractérisent par exemple la province de Namur;
- mobiliser les réserves foncières publiques pour les mettre à la disposition de jeunes agriculteurs afin d'assurer un meilleur accès à la terre;
- créer ou soutenir la création d'une « grainothèque » provinciale afin de conserver, partager ou échanger les graines de fleurs mellifères, de fruits et de légumes locaux.





## — TRAVAUX PUBLICS, SERVICES TECHNIQUES ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET CULTURELLES

### Nous proposons de :

- poursuivre la gestion des cours d'eau de deuxième catégorie (curage, entretien et réparation), renforcement et cofinancement de la gestion des cours d'eau de troisième catégorie. Dans ce cadre, réserver une part suffisante du budget provincial à la gestion de ces cours d'eau afin d'éliminer le risque d'inondation;
- intensifier les échanges (services et conseils techniques) vers les communes pour l'encadrement des travaux relevant du génie civil, du bâtiment, des techniques spéciales, chauffage, électricité...
- poursuivre la gestion de la voirie vicinale : police, conservation et mise à jour de l'atlas des voiries;
- reprendre au compte de la province les piscines communales ainsi que d'autres infrastructures sportives communales à impact supracommunal. Nous pourrions grâce à cela alléger les finances de nombreuses communes et maintenir ces infrastructures sportive et éducative dans la ruralité;
- mettre en œuvre un plan d'investissement visant créer dans chaque bassin de vie des infrastructures sportives partagées, accessibles à tous les clubs implantés dans les communes avoisinantes (par exemple aménager un terrain de football synthétique que plusieurs clubs pourraient utiliser, sur base d'un droit de tirage);
- poursuivre mais surtout accélérer les travaux de stabilisation et rénovation de la cathédrale Saint-Aubain;
- accentuer le soutien de la province aux bibliothèques et en particulier celles de la ruralité.





## — ENVIRONNEMENT — ENERGIE — MOBILITÉ

### Nous proposons de :

- poursuivre le rôle de coordination dans les politiques POLLEC et Convention des Maires (conseils aux communes quant aux travaux économiseurs d'énergie à prioriser, aide à la concrétisation des PAEDC communaux, tout en assumant le rôle d'auteur de projets, de surveillance de chantier ou encore d'aménagement et d'entretien de bâtiments...);
- mieux intégrer les risques climatiques en mettant en place à l'échelle du territoire un plan « inondations », « sécheresses », « tempêtes » et « incendies » intégrant toutes les mesures préventives et les aménagements physiques susceptibles de diminuer les risques. Le mettre à jour s'il existe déjà. Dans ce cadre, instaurer un système d'alerte et, le cas échéant, organiser des simulations à petite échelle ou sur l'ensemble du territoire. Enfin, sensibiliser et informer à l'avance la population des procédures à suivre ;
- renforcer le rôle de la province, de concert avec le Gouverneur, en matière de sécurité routière (sensibilisation, soutien aux communes dans la réalisation d'un diagnostic de sécurité routière...);
- continuer le développement de la mobilité douce, par exemple en amplifiant des investissements dans le réseau cyclable « Points Nœuds » ;
- mettre en place des autoroutes cyclables pour relier les centres urbains ou ruraux majeurs entre eux ;
- développer des points de parking de voitures partagées dans les zones rurales en particulier autour des gares et le long des autoroutes ;
- mettre en place des services de support à la mise en place de

communauté d'énergie pour les pouvoirs locaux (communes, CPAS, fabriques d'église...), les associations et les écoles ;

- poursuivre la rénovation des bâtiments dépendants de la province en vue de diminuer leur consommation énergétique, avoir une flotte automobile 100% électrique et investir dans les énergies renouvelables afin d'avoir comme prévu un bilan carbone positif d'ici 2030.









The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every receipt, invoice, and bill should be properly filed and indexed for easy retrieval. This is particularly crucial for businesses that operate in highly regulated industries where compliance is a top priority.

In addition to record-keeping, the document also addresses the need for regular audits. These audits should not only verify the accuracy of the financial records but also ensure that all transactions are properly documented and supported by appropriate evidence. This process helps to identify any discrepancies or potential areas of fraud, allowing for prompt investigation and correction.

Furthermore, the document highlights the significance of maintaining up-to-date financial statements. These statements provide a clear and concise overview of the company's financial health, enabling management to make informed decisions regarding budgeting, investment, and overall business strategy. Regularly reviewing these statements is essential for staying on top of the company's financial performance and identifying any trends or issues that may require attention.

Finally, the document stresses the importance of transparency and communication. All stakeholders, including investors, creditors, and regulatory bodies, should be kept informed of the company's financial status and any significant developments. This transparency helps to build trust and confidence, which are vital for the long-term success and stability of the organization.